

Brive, **22 JUL. 2024**

Monsieur le Président  
Communauté de Communes  
Causse et Vallée de la Dordogne  
46 200 SOUILLAC

Direction Générale Adjointe de l'Aménagement,  
du Développement Durable et des Services Techniques

*Direction de l'Aménagement du Territoire*

Service Planification Territoriale

N° Réf : SP/LC/2024-245

Dossier suivi par Laëtitia CHARTRAIN

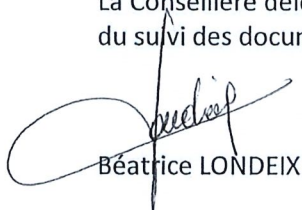
Monsieur le Président,

Par courrier du 23 avril 2024 et conformément à l'article L.153-16 du Code de l'Urbanisme vous avez sollicité la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive concernant le projet arrêté du PLUI-H de CAUVALDOR.

Le projet arrêté du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Plan Local de l'Habitat n'appelle aucune remarque de notre part. La Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive émet donc un avis favorable.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes salutations les meilleures.

La Conseillère déléguée en charge  
du suivi des documents d'urbanisme,



Béatrice LONDEIX